

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00903
Numéro SIREN : 539 575 282
Nom ou dénomination : GROUPE PICHARDIE-BREZZO

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2023 sous le numéro de dépôt 4297

GROUPE PICHARDIE-BREZZO
société par actions simplifiée au capital de 1.020.000 euros
siège social : 14, place Georges Pompidou, Park Avenue A 93160 Noisy-le-Grand
539 575 282 RCS Bobigny
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 13 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le treize février,
A dix heures et trente minutes (10h30),

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale au siège de la Société, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été dûment convoqué par le Président.

Monsieur Patrick Pichardie préside la séance en sa qualité de président de la Société et constate au regard de la feuille de présence que les associés présents ou représentés disposent d'un nombre de droits de vote suffisant et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Madame Yannick Pichardie est désignée secrétaire de séance en sa qualité d'associée.

Monsieur Charles Monnier, Directeur Général, est invité et présent.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation des associés ;
- Le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée ;
- Le courrier de notification des griefs de la révocation ;

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation de Monsieur Charles Monnier de ses fonctions de Directeur Général ;
- Pouvoir pour formalités.

Le Président de séance prend la parole et rappelle que les motifs de la révocation envisagée sont précisés dans le courrier du 26 janvier 2023.

Le président de séance demande à Monsieur Charles Monnier s'il souhaite présenter ses observations.

Ce dernier fait part de ses observations et de son désaccord sur les motifs invoqués.

PREMIERE RESOLUTION

Révocation de Monsieur Charles Monnier de ses fonctions de Directeur Général

L'Assemblée, connaissance prise du courrier de Monsieur Patrick PICHARDIE et de la SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO, adressé à Monsieur Charles Monnier en date du 26 janvier 2023 et des motifs invoqués dans ledit courrier et après avoir laissé Monsieur Charles Monnier s'exprimer, **décide de révoquer** Monsieur Charles Monnier de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour,

décide que la présente révocation ne donnera lieu à aucune indemnité.

Pour : 1.020.000

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoir pour formalités

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Pour : 1.020.000

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée.

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Monsieur Patrick Pichardie
Président

